

passage immédiat à la lutte armée pour la conquête du pouvoir.

19. Il est indispensable d'avoir constamment en vue le peu d'importance relatif de cette question. Si le centre de gravité se trouve dans la lutte « extra-parlementaire » pour le pouvoir gouvernemental, il va de soi que la distature prolétarienne et la lutte « en masse » pour la réalisation de celle-ci n'ont rien de commun avec la question particulière de l'utilisation du parlementarisme.

20. C'est pourquoi l'Internationale Communiste affirme de la façon la plus catégorique qu'elle considère comme un crime envers le mouvement ouvrier toute scission ou tentative de scission à l'intérieur des partis communistes, qui suivent « cette » voie. Le Congrès fait appel à tous les partisans de la lutte en masse pour la dictature du prolétariat révolutionnaire centralisé qui usera de son influence dans toutes les organisations de la classe ouvrière, pour obtenir l'unité complète des éléments communistes, en dépit des désaccords qui peuvent surgir du fait de la question du parlementarisme.

3. — A propos de la tactique parlementaire révolutionnaire

Il est nécessaire :

1° Que le Parti Communiste dans son ensemble et son Comité Central s'assurent d'une façon générale dans la période préparatoire qui précède les élections de la sincérité et de la valeur du Candidat au Parlement. Le Comité Central doit répondre de tous les actes de la fraction parlementaire communiste ; il doit avoir le droit indiscutable d'écarter tout candidat désigné par une organisation quelconque s'il estime que ce candidat pourrait ne pas remplir son mandat communiste.

Les partis communistes doivent renoncer à l'habitude de choisir des députés surtout parmi les représentants des professions libérales, avocats, etc... Qu'il soit de règle de choisir des candidats parmi les ouvriers, sans craindre leur inexpérience parlementaire.

Les partis communistes doivent repousser avec un mépris impitoyable les éléments arrivistes qui se glissent dans le Parti à la veille des élections à seule fin d'entrer au Parlement. — Les Comités Centraux ne doivent approuver que la candidature des hommes qui par leur passé ont donné des preuves indiscutables de leur dévouement à la classe ouvrière.

2° Les élections achevées, l'organisation de la fraction parlementaire doit se trouver entièrement entre les mains du Comité Central du Parti, sans tenir compte de la légalité ou de l'illégalité de ce dernier. — Le choix des membres du bureau de la fraction parlementaire doit être approuvé par le Comité Central. Le Comité Central du Parti doit avoir, dans la fraction parlementaire, un représentant pourvu du droit de vote. Dans toutes les questions politiques importantes, la fraction doit demander au préalable les directives au Comité Central.

Le Comité Central a le droit et le devoir de désigner ou d'écarter les orateurs qui doivent intervenir dans les questions importantes. Ceux-ci soumettent à son approbation les thèses de leurs discours, voire le texte complet.

Tout candidat de la liste communiste doit s'engager à donner sa démission à la première demande du

Comité Central, afin que le Parti ait toujours la possibilité de le remplacer.

3° Dans les pays où les éléments réformistes, demi-réformistes ou simplement arrivistes ont pénétré dans la fraction communiste (c'est déjà le cas dans certains pays), les Comités Centraux du Parti Communiste doivent les éliminer impitoyablement. Une fraction communiste peu nombreuse mais vraiment communiste sert mieux les intérêts de la classe ouvrière qu'une fraction nombreuse sans fermeté de principes communistes.

4° Tout député communiste doit, selon la décision du Comité Central, unir le travail illégal au travail légal. — Dans les pays où les députés communistes bénéficient encore, selon les lois bourgeoises, de l'immunité parlementaire, cette immunité doit servir à l'organisation et à la propagande illégales du Parti.

5° Les moindres actes des députés communistes au Parlement doivent être subordonnés au travail non-parlementaire du Parti. — Le dépôt de projets de loi purement démonstratifs et conçus, non en vue de leur adoption par la majorité bourgeoise, mais pour la propagande et l'agitation, doit avoir lieu sur les indications du Comité Central.

6° Pendant les manifestations dans les rues, organisées par les ouvriers, et pendant d'autres démonstrations révolutionnaires, il est du devoir des députés de se tenir à la tête des masses ouvrières et de les guider.

7° Les députés communistes doivent entretenir par tous les moyens (sous le contrôle du Parti) le contact avec les ouvriers, les paysans et les travailleurs de toute catégorie ; ils ne doivent en aucun cas agir comme les députés socialistes qui cherchent à entretenir des relations d'affaires avec leurs électeurs. Ils doivent toujours se tenir à la disposition des organes communistes pour faire œuvre de propagande dans le pays.

8° Tout député communiste au Parlement doit bien comprendre qu'il n'est pas un législateur cherchant à trouver un langage commun avec d'autres législateurs, mais un propagandiste du Parti envoyé dans le camp ennemi pour y faire la propagande du Parti. Le député communiste est responsable non devant la masse anonyme des électeurs, mais devant le Parti Communiste légal ou illégal ;

9° Les députés communistes doivent parler au Parlement un langage intelligible à tout ouvrier, à tout père, à toute blanchisseuse, de manière à ce que le Parti puisse imprimer ses discours en brochures et les répandre dans les coins les plus éloignés du pays ;

10° Les simples travailleurs communistes doivent aborder sans crainte la tribune parlementaire des Parlements bourgeois sans jamais céder la place à de meilleurs orateurs parlementaires, — même au cas où ces travailleurs n'en seraient qu'à leurs débuts parlementaires. En cas de nécessité, les députés provenant des milieux ouvriers lisent simplement leurs discours, destinés à être reproduits par la presse et en brochures spéciales ;

11° Les députés communistes doivent utiliser la tribune parlementaire non seulement pour démasquer la bourgeoisie et sa valetaille officielle, mais aussi les social-patriotes, les politiciens réformistes du centre et, de façon générale, les adversaires du communisme et pour faire une large propagande des idées de la 3^e Internationale ;

12° Les députés communistes, même s'ils ne sont

que peu nombreux, doivent jeter le défi à la société bourgeoise et ne jamais oublier que seul est digne du nom de communiste celui qui non par des paroles,

mais par des actes, se montre l'ennemi mortel de la société bourgeoise et de ses serviteurs social-patriotes.

Thèses et additions sur les questions nationales et coloniales

A. — Thèses

1. La position abstraite et formelle de la question de l'égalité — l'égalité des nationalités y étant incluse — est propre à la démocratie bourgeoise sous la forme de l'égalité des personnes, en général ; la démocratie bourgeoise proclame l'égalité formelle ou juridique du propriétaire et du prolétaire, de l'exploiteur et de l'exploité, induisant ainsi les classes opprimées dans la plus profonde erreur. L'idée d'égalité, qui n'était que le reflet des rapports créés par la production pour le négoce, devient, entre les mains de la bourgeoisie, une arme contre l'abolition des classes combattue désormais au nom de l'égalité absolue des personnalités humaines. Quant à la signification véritable de la revendication égalitaire, elle ne réside que dans la volonté d'abolir les classes ;

2. Conformément à son but essentiel — la lutte contre la démocratie bourgeoise, dont il s'agit de démasquer l'hypocrisie — le Parti Communiste, interprète conscient du prolétariat en lutte contre le joug de la bourgeoisie, doit considérer comme formant la clef de voûte de la question nationale, non des principes abstraits et formels, mais : 1° une notion claire des circonstances historiques et économiques ; 2° la dissociation précise des intérêts des classes opprimées, des travailleurs, des exploités, par rapport à la conception générale des soi-disant intérêts nationaux, qui signifient en réalité ceux des classes dominantes ; 3° la division tout aussi nette et précise des nations opprimées, dépendantes, protégées, — et oppressives et exploiteuses, jouissant de tous les droits, contrairement à l'hypocrisie bourgeoise et démocratique qui dissimule, avec soin, l'asservissement (propre à l'époque du capital financier de l'impérialisme) par la puissance financière et colonisatrice, de l'immense majorité des populations du globe à une minorité de riches pays capitalistes.

3. La guerre impérialiste de 1914-1918 a mis en évidence devant toutes les nations et toutes les classes opprimées du monde la duperie des phraséologies démocratiques et bourgeoises — le traité de Versailles, dicté par les fameuses démocraties occidentales, ne faisant que sanctionner, à l'égard des nations faibles, des violences plus lâches et plus cyniques encore que celles des junkers et du kaiser à Brest-Litovsk. La Ligue des Nations et la politique de l'Entente dans leur ensemble ne font que confirmer ce fait et développer l'action révolutionnaire du prolétariat des pays avancés et des masses laborieuses des pays colonisés ou assujettis, hâtant ainsi la banqueroute des illusions nationales de la petite-bourgeoisie, quant à la possibilité d'un paisible voisinage et d'une égalité véritable des nations, sous le régime capitaliste.

4. Il résulte de ce qui précède que la pierre angulaire de la politique de l'Internationale Communiste, dans les questions coloniales et nationales, doit être le rapprochement des prolétaires et des travailleurs de toutes les nations et de tous les pays pour la lutte commune contre les possédants et la bourgeoisie. Car ce rapprochement est la seule garantie de notre vic-

toire sur le capitalisme, sans laquelle ne peuvent être abolies ni les oppressions nationales, ni l'inégalité.

5. La conjoncture politique mondiale actuelle met à l'ordre du jour la dictature du prolétariat ; et tous les événements de la politique mondiale se concentrent inévitablement autour d'un centre de gravité : la lutte de la bourgeoisie internationale contre la République des Soviets, qui doit grouper autour d'elle d'une part les mouvements soviétistes des travailleurs avancés de tous les pays, — de l'autre tous les mouvements émancipateurs nationaux des colonies et des nationalités opprimées qu'une expérience amère a convaincus qu'il n'est pas de salut, pour elles, en dehors d'une alliance avec le prolétariat révolutionnaire et avec le pouvoir soviétiste victorieux de l'impérialisme mondial.

6. On ne peut donc plus se borner à reconnaître ou proclamer le rapprochement des travailleurs de tous les pays. Il est désormais nécessaire de poursuivre la réalisation de l'union la plus étroite de tous les mouvements émancipateurs nationaux et coloniaux avec la Russie des Soviets, en donnant à cette union des formes correspondantes au degré d'évolution du mouvement prolétarien parmi le prolétariat de chaque pays, ou du mouvement émancipateur démocrate bourgeois parmi les ouvriers et les paysans des pays arriérés ou des nationalités arriérées.

7. Le principe fédératif nous apparaît comme une forme transitoire vers l'unité complète des travailleurs de tous les pays. Le principe fédératif a déjà montré pratiquement sa conformité au but poursuivi, tant au cours des relations entre la République Socialiste Fédérative des Soviets russes et les autres républiques des Soviets (hongroise, finlandaise, lettone, par le passé ; azerbeïdjane et ukrainienne, présentement), qu'au sein même de la République russe, à l'égard de nationalités qui n'avaient auparavant ni Etat, ni existence autonomes (exemple : les républiques autonomes des Bashkirs et des Tartares, créées en Russie soviétiste en 1919 et 1920).

8. La tâche de l'Internationale Communiste est d'étudier et de vérifier l'expérience (et le développement ultérieur) de ces nouvelles fédérations basées sur la forme soviétiste et sur le mouvement soviétiste. Considérant la fédération comme une forme transitoire vers l'unité complète, il nous est nécessaire de tendre à une union fédérative de plus en plus étroite, en tenant compte : 1° de l'impossibilité de défendre, sans la plus étroite union entre elles, les républiques soviétistes, entourées d'ennemis impérialistes infiniment supérieurs par leur puissance militaire ; 2° de la nécessité d'une étroite union économique des républiques soviétistes, sans laquelle la réédification des forces productrices détruites par l'impérialisme, la sécurité et le bien-être des travailleurs ne peuvent être assurés ; 3° de la tendance à la réalisation d'un plan économique universel dont l'application régulière serait contrôlée par le prolétariat de tous les pays, tendance qui s'est manifestée avec évidence sous le régime capitaliste et doit certainement continuer son développement et arriver à la perfection par le régime socialiste.